

Temple du Saint-Esprit - Restauration de l'orgue - Convention avec l'État, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La restauration de l'orgue du Temple du Saint-Esprit s'impose ; aussi le Ministère de la Culture a-t-il proposé un programme de travaux d'un montant total de 465 000 F (y compris les honoraires du technicien conseil) qui permettrait une remise en état complète de cet instrument dont la Ville de Besançon est propriétaire.

S'agissant d'un objet classé Monuments Historiques, le plan de financement sera le suivant :

État/Ministère de la Culture	150 000 F
Région de Franche-Comté	135 000 F
Département du Doubs	90 000 F
Ville de Besançon	90 000 F

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette opération, de déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'État/Ministère de la Culture et d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir fixant notamment la participation financière de chaque partie concernée.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition sachant que la participation financière de la Ville de Besançon est prévue au budget primitif 1991.

M. JACQUEMIN : Puisque nous parlons orgue, Monsieur le Maire, il y avait un projet, je crois, de restauration de l'orgue de l'Église Saint-Pierre. Est-ce que cela est toujours dans les tuyaux si je puis dire ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour l'instant, nous restaurons les orgues j'allais dire un peu les uns après les autres. Celui-ci est le troisième après celui de la Madeleine et celui de Saint-François Xavier qui a été transféré. C'est cette fois-ci au tour de la communauté protestante d'avoir satisfaction, c'est normal. Mais la Commission Culturelle va un peu «freiner» pour la suite, voilà la position de l'Adjoint.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.